

CHARANTONNAY- INFOS

AVRIL-MAI-JUIN 2021

Date	Manifestations	Coordonnées	Lieu	Heure
13/04/2021	Conseil Municipal	Municipalité	Salle des fêtes	19h00
15/04/2021	Don du sang	ESF	St Georges	15h30 à 19h00
17/04/2021	Limite Commande lasagnes	Full & Light		
24/04/2021	Retrait commande lasagnes	Full & Light	Salle des fêtes	10h00 à 12h00
08/05/2021	Commémoration	Municipalité	Monument aux morts	À définir
23/05/2021	Randonnée VTT route et marche	VCC	Stade	matin
25/05/2021	Conseil Municipal	Municipalité	Salle des fêtes	19h00
13/06/2021	Elections régionales et départementales	Municipalité	Salle des fêtes	Consulter panneau lumineux
20/06/2021	Elections régionales et départementales	Municipalité	Salle des fêtes	Consulter panneau lumineux
26/06/2021	Fête de la musique	Comité des Fêtes		

Toutes ces dates sont susceptibles d'être annulées selon l'état sanitaire du pays

ELECTIONS

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées les 13 et 20 juin si les conditions sanitaires le permettent.. Des mesures spécifiques seront mises en place.

Pour voter il faut : avoir la nationalité française, être âgé de 18 ans minimum, jouir de ses droits civils et politiques, être inscrit sur une liste électorale.

Les élections régionales :

Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation de l'aménagement, de l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes".

Les élections départementales :

En Isère l'assemblée départementale est composée de 58 conseillers (29 binômes homme/femme) représentant les 29 cantons de l'Isère. Les compétences obligatoires du département sont : l'action sanitaire et sociale, la gestion et la construction des collèges, la culture, les déplacements (transports inter-urbain et scolaires), la gestion durable du territoire (aménagement touristique, gestion de l'eau), la gestion des routes (équipement de voirie, pistes cyclables) la sécurité incendie (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)). Les autres compétences que le département de l'Isère a choisi d'exercer sont : le soutien à l'entretien et la construction d'écoles maternelles et primaires, la protection et valorisation des Espaces Naturels Sensibles, l'aménagement du territoire et la réduction des fractures territoriales, le soutien au sport et au tourisme.

TRAVAUX VOIRIE INFRASTRUCTURES

PLAN ECOLE

La municipalité a décidé de rénover les deux écoles construites depuis 1990 pour l'élémentaire et 2006 pour la maternelle.

Nous vous citons ici une liste non exhaustive des travaux qui seront engagés durant les vacances d'été et qui se termineront aux vacances d'automne :

Mise en place de bandeaux clipsés aluminium, fourniture et pose de barreaudages et pose de volets roulants solaires. Remplacement de plusieurs vélux ; reprise et remplacement des dalles du faux plafonds ; remplacement des mains courantes bois par des mains courantes métalliques laquées. Mise en place de dalles podotactiles d'éveil sur la première marche de chaque escalier. Installation d'un WC PMR en élémentaire.... A la cantine, remplacement des dalles faux plafonds par des dalles acoustiques.

Le montant global prévu pour tous les travaux sera d'environ 220 000 € HT, subventionné par le département et la région.

La route des Grenouilles sera en réfection sur le 2ème semestre 2021 en partenariat avec St Georges.



L'ACTUALITE

ENVIRONNEMENT

RUCHER COMMUNAL



Sur une parcelle à proximité du local technique, la préparation du rucher communal a réuni samedi 6 février dans l'après-midi, un groupe de 4 volontaires, 5 membres du conseil municipal et Monsieur Henri Poudret, apiculteur à Charantonnay qui nous accompagne dans ce projet.

Ce projet du rucher communal est de fédérer une activité impliquant des volontaires et d'associer également les écoles à une démarche pédagogique en extérieur. L'objectif est de rendre les volontaires totalement autonomes sur cette activité, d'obtenir à terme une petite production de miel et d'apprendre à la maîtriser. Toute personne désireuse de participer à ce programme est la bienvenue. Prenez contact en mairie et communiquez vos coordonnées.

Le 17 mars quelques personnes du groupe et Henri Poudret ont expliqué aux enfants de l'ALSH le but du rucher communal et tout ce qui touche à l'apiculture. Les enfants ont, durant 1 heure, posé beaucoup de questions et se sont intéressés à cette activité. Ils décoreront les ruches et suivront l'évolution de ce projet avec enthousiasme.



L'abeille noire :

Elle est présente en ce moment dans nos jardins, c'est l'abeille Xylocope, abeille charpentière. Elle est peu connue, c'est la plus grosse des abeilles d'Europe (2.5 à 3cm).



Cette abeille est dite « solitaire », mais peut vivre en colonie. Elle ne vit pas dans une ruche, mais perce dans le bois de petits trous pour se protéger, elle est très friande des maisons à insectes dans les jardins. Si elle ne trouve pas de maison, elle creusera des trous dans du bois grâce à ses puissantes mâchoires.

Noire avec des ailes bleutées elle est très belle, peut faire peur par sa taille, son vol rapide et très bruyant mais n'est pas agressive et pique rarement si on ne la chasse pas bien sûr !

Elle est protégée car très rare et surtout très utile car elle pollinise de nombreux végétaux délaissés par les abeilles domestiques.

Le xylocope se reproduit en Mai-Juin, et l'adulte émerge en fin d'été !

Protégeons le ! Installons lui plutôt de quoi nicher et de quoi butiner. Il pollinise nos arbres fruitiers pour que nous puissions nous régaler... Mais surtout, il est déjà en danger, ce serait dommage de voir cet insecte disparaître non ?

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Une collectivité a la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public une partie de la nuit (23h30 à 5h30 par exemple). L'extinction de nuit peut se justifier dans une démarche environnementale. L'éclairage public non maîtrisé a en effet un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. En outre, il influence également le cycle naturel du sommeil chez l'homme. Des économies d'électricité sont aussi possibles car une extinction d'environ six heures permet de diviser par deux la quantité d'énergie nécessaire à l'éclairage.

L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit favorise donc :

- **des économies budgétaires et limite la consommation d'énergie.**

- **La protection de la biodiversité.***

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

- **La garantie d'une meilleure qualité de nuit et protection de la santé humaine.**

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

- **La préservation du ciel nocturne.**

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

- **Le respect de la loi.**

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.

ET LA SÉCURITÉ ?

Côté sécurité routière, dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse. Dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée. Les effractions ont d'ailleurs lieu principalement en journée.

LEGION D'HONNEUR

C'est entouré de sa famille que samedi 27 février Mr Louis Bordignon a été décoré par Mr Stéphane Sadak officier de la légion d'honneur. En présence de Mr Pierre-Louis Orelle Maire de Charantonnay, de Mr Lucien Rostaing ancien combattant, c'est la légion d'honneur qu'il a reçu : la plus grande décoration honorifique française, en remerciement de toutes ses années d'engagement militaire. Nous ne pouvons qu'être humbles devant ce grand Monsieur. Marie-Jo Douillet et les petits enfants de Louis, avaient œuvrés pour que cette distinction bien méritée, lui soit octroyée. Pour la petite histoire Mr Franck Perenon (passionné d'Histoire) a tenu à apporter sa touche personnelle et c'est en tenue d'ancien combattant à bord d'une jeep d'époque qu'il s'est présenté au domicile de Mr Bordignon pour lui remettre l'insigne des parachutistes.



L'ACTUALITE

INCIVILITES

2021 succède à 2020, la COVID est toujours bien présente et avec elle, notre quotidien a été bouleversé.

Tout comme nous, nos déchèteries ont dû s'adapter aux confinements avec une fermeture pure et simple, puis des horaires aménagés pour coller au couvre-feu. Tout ceci n'est pas une raison pour transformer notre village et ses environs en déchèterie sauvage. Nos bois et leurs chemins ne sont pas des lieux pour déposer les ordures ! Les poubelles, mises à disposition près des containers de la salle des fêtes ou du cimetière, ne sont pas une succursale de la déchèterie et n'ont pas vocation à accueillir les surplus de poubelles ménagères, cartons coussins etc... ! **Les cartons sont obligatoirement à déposer à la déchèterie.**



Nos agents techniques passent du temps à ramasser ces déchets, du temps qu'ils pourraient employer à embellir et entretenir notre village. Les horaires de la déchèterie ne collent pas à votre besoin ? Rdv dans les déchèteries de Valencin ou Roche par exemple, les horaires sont disponibles sur smnd.fr

URBANISME

URBANISME : des règles à respecter sous peine de poursuite

Infraction aux règles d'urbanisme : le Maire doit faire respecter les règles d'Urbanisme et notamment celles décrites dans notre PLU ceci avec toute impartialité.

A ce titre, le maire dresse un procès-verbal d'infraction adressé au procureur de la république qui statue sur sa légitimité et il décide si le contrevenant doit être poursuivi. Cette procédure est lente et nous voyons de temps en temps ressurgir des affaires qui ont plus de deux ans d'ancienneté.

Dernièrement deux PV d'infraction, l'un pour une « cabane » dans les bois construite sans autorisation et de plus dans une zone agricole où ce n'était pas autorisé, l'autre pour une construction « terrasse et mur de clôture en moellons » sans autorisation aussi dans une zone agricole, ont été menés devant le Tribunal Judiciaire de Vienne. Les contrevenants ont été condamnés à la destruction de l'édifice.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par délibération du conseil municipal le 17 mars 2014. Depuis ce jour, de nombreuses lois ont été promulguées et notre PLU n'est plus conforme aux directives du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Nous devons procéder à une mise à jour essentiellement au niveau du règlement avec quelques petites modifications qui rendent les obligations de ce règlement plus équitables notamment entre la zone A par rapport à la zone AH et N par rapport à la zone NH. Ces modifications seront soumises à la MRAE (Missions Régionales d'Autorité environnementale), à la CDPENAF (La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), puis le projet sera soumis au PPA (Personnes Publiques Associées : Préfet de département, Président du conseil départemental, etc ...). Ces modifications seront rendues publiques pour avis et seront proposées au vote du conseil municipal aux environs des congés d'été.

CONSEILS DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Tous les chiens quelle que soit leur taille ou leur race doivent être tenus en laisse.

La crise sanitaire se prolonge et avec elle les dégâts sur notre station d'épuration aussi !

Nous vous demandons toute votre attention : merci de ne pas jeter les lingettes dans les toilettes et ce même si elles sont biodégradables car en réalité elles ne le sont pas immédiatement et mettent du temps à se désagréger. Elles finissent par boucher la station et nos agents techniques sont obligés d'intervenir tous les jours pour préserver son bon fonctionnement.

Les beaux jours reviennent et avec eux l'envie de bricoler, de nettoyer son jardin etc...

Aussi, voici quelques petits rappels du bien vivre ensemble :

Respecter les horaires de tondeuse et autres engins bruyants :

Les jours de semaine de : 8h30 à 12h et 14h 19h30;

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h ;

Dimanche et jours fériés : 10h à 12h

- On ne s'époumone pas autour de la piscine ou sur le tremplin (pensez aux voisins...)
- On s'assure que notre chargement est bien sécurisé pour ne pas le semer le long de la route quand on va à la déchèterie
- On ne brûle pas ses déchets verts, cartons et plastiques-

HORAIRES

HORAIRES avec couvre-feu	Nouveaux Horaires MAIRIE	MEDIATHEQUE	DECHETERIE ST GEORGES
LUNDI	8H 12H - 15H30 18h30		
MARDI		16H30 18H	
MERCREDI	8H 12h	14H 16H	
JEUDI		16H30 19H	14H 18H00
VENDREDI	8H 12h 14H 16h		10H 12H 14H 19H00
SAMEDI		9H-10H30	8H 12H 13H 18H00



Horaires en vigueur à ce jour susceptibles de changer suivant les nouvelles mesures gouvernementales (couvre-feu, confinement). Consulter les sites internet concernés.

ANNONCE : Afin d'éviter toute confusion de plus en plus fréquente, entre la commune de CHARENTONNAY dans le CHER et CHARANTONNAY en ISERE, notre belle commune va désormais se prénommer «CHARACOMBES» contraction de Charavoux et Combes, les deux ruisseaux qui coulent sur Charantonnay****

L'ACTUALITE

LES ECOLES

Pour la rentrée de septembre 2021

Les inscriptions se font à partir du 29 mars

1. Demandez à la mairie le formulaire de pré-inscription à remplir ;
 2. Retourner par mail en mairie (format PDF uniquement) le formulaire rempli avec les documents suivants :
 - Justificatif de domicile (EDF ; Eau ; Tél...) de moins de 3 mois
 - Scan du livret de famille (pages parents et enfants)
- Vous pouvez également vous présenter en mairie avec les pièces indiquées ci-dessus ;
3. La mairie vous remettra alors le certificat de pré-inscription validé ;
 4. **Du 26 avril au 18 mai** : prendre RDV avec la directrice de l'école par mail ou tel ;
- En cas de demande de dérogation, demander le formulaire en mairie.

Tél mairie : 04 74 59 01 42 Tél école maternelle : 04 74 59 00 95

Mail : mairie@charantonnay.fr

JEUNESSE ET CITOYENNETE

La crise du Covid a commencé il y a maintenant un an. Transformant par la même occasion nos modes de vie, limitant nos échanges et nos possibilités d'actions notamment en ce qui concerne les actions citoyennes et la jeunesse. Nous avons tout de même mis un point d'honneur à maintenir les commémorations. Le 19 mars, nous avons pu rendre hommage à nos anciens combattants qui ont participé à la Guerre d'Algérie avec des modalités adaptées pour protéger la population et notamment nos anciens combattants, représentés par Lucien ROSTAING que nous remercions chaleureusement pour sa participation. Nous espérons comme vous tous pouvoir reprendre au plus vite une vie normale et participer tous ensemble aux célébrations du 8 mai et du 11 novembre avec nos jeunes et les Charantonnois réunis. Se souvenir, c'est aussi apprendre des erreurs du passé pour ne pas les reproduire. Cela n'a jamais été aussi important de le rappeler. La jeunesse a besoin d'une attention toute particulière tant ses habitudes et son équilibre ont été bouleversés.

Sachez que la mise en place du Conseil Municipal des Enfants avance, si les conditions sanitaires le permettent, nous pourrons démarrer les premières élections dès la rentrée de septembre prochaine. Nous savons que les idées concrètes et l'enthousiasme des enfants de la commune pour améliorer notre quotidien ne manqueront pas.

D'autres actions sont bien évidemment à l'étude mais nécessitent un retour à la normale. Vos suggestions sont évidemment les bienvenues en la matière, n'hésitez pas à solliciter vos élus.



CONSEIL MUNICIPAL

Lors du dernier CM les élus ont approuvé les comptes de gestion et d'investissement pour l'exercice 2020. Concernant la commune les résultats 2020 cumulés font apparaître un excédent compte tenu du report de 628 379,76 € en fonctionnement et de 509 530,11 € en investissement. Le compte administratif de l'assainissement pour 2020 a été approuvé avec un résultat 2020 cumulé à 68 944,40 € en exploitation et 451 076,86 € en investissement. Le conseil municipal a voté l'affectation du résultat de fonctionnement de la commune et de l'assainissement en totalité en report en investissement.

Le budget communal 2021 a été adopté à l'unanimité pour la section de fonctionnement à 1 227 151 € et pour la section d'investissement à 1 841 442,48 €. Les principaux projets 2021 seront la finalisation des projets « sécurisation de l'entrée ouest du village » et « groupe scolaire » pour les plus importants.

Nous continuons à entretenir les voiries avec probablement deux travaux significatifs (route des grenouilles avec une part importante limitrophe avec St Georges d'Espéranche et la rue de la Verchère) ainsi que l'aménagement des bâtiments publics. La cantine qui est saturée va faire l'objet d'une réflexion. Notre site web va être revisité.

Ces investissements se réalisent sans faire appel à l'emprunt. **La bonne santé financière de la commune nous permet de maintenir les taux de fiscalité à un niveau identique depuis plusieurs années. En effet la municipalité maintient le même taux depuis 2015.**

Les budgets 2021 d'assainissement ont été adoptés à 133 879,26 € pour la section d'exploitation et 487 312,08 € pour la section investissement. Là aussi, les recettes constituées en grande partie de la redevance de l'assainissement collectif nous ont permis de capitaliser pour le projet « nouvelle STEP (Station d'Épuration) » (versement d'un acompte cette année). Ce projet conjointement avec Bièvre Isère prévoit la construction de cet investissement sur Savas-Mépin.

CHARANTELETHON

Le contexte sanitaire ayant empêché toutes animations pour la collecte du téléthon 2020, qu'à cela ne tienne des urnes ont été mises en places dans les commerces et la mairie, afin de recueillir les dons. Samedi 6 février Mr Pierre-Louis Orelle accompagné de Mme Fabienne Soares conseillère municipale et Maryse Bagnier coordinatrice du téléthon, ont remis un chèque de 1 100 € à Mr Blanchet et Mme Peller coordinateurs régionaux à l'AFM (ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LA MYOPATHIE). Merci aux Charantonnois pour leurs généreuses participations.



DECES

Gérard CUZEL à l'âge de 70 ans
André PIRODON à l'âge de 82 ans
Gil RETY à l'âge de 66 ans

L'ACTUALITE

Bienvenue au « Village des poules »

Le Village des Poules ouvre ses portes à Charantonay le 2 avril

Le saviez-vous, il existe plus de 400 races de poules dans le monde!

Avec le chien et le cochon, la poule fait partie des espèces animales qui n'ont plus quitté le destin de l'Homme depuis le Néolithique, après qu'il ait découvert ses qualités de chair et de ponte.

Mais notre mode de vie contemporain a réduit notre connaissance à quelques races pondeuses et en a fait, bien souvent, un animal victime du système industriel.

C'est pourquoi, suite à une reconversion professionnelle, Laurence a l'idée en 2019 de créer le Village des Poules.

Après une formation au lycée agricole de la Côte Saint André, elle se lance et sélectionne 15 races différentes, telles que les Brahmas (Chine), Vorwerk (Allemagne), Braekel (Belgique), Padoue (Pologne) et Marans (France). Grâce à un parcours, le visiteur découvre chacune d'entre elles, leur caractère et leurs particularités qui en font un animal unique. Les poussins issus des 120 reproducteurs sont élevés à leur rythme dans la poussinière et sont proposés à la vente à partir de 5 mois.

Toutes ces races vous proposeront de bons œufs frais et seront un allié précieux pour éliminer une partie de vos déchets alimentaires. Elles pourront même vous aider dans la lutte naturelle contre les insectes pour peu que vous leur laissiez accès au jardin. Vous pourrez bien sûr retrouver également les coqs de race, parfaits défenseurs de votre petit cheptel.

Le Village des Poules est aussi un atelier de fabrication de poulaillers en bois adaptés aux besoins des volailles mais aussi à ceux de son propriétaire. Solide, confortable et facile à entretenir, Laurence a développé un modèle de poulailler pour accueillir vos poulettes (entre 4 et 8) !

Le Village des Poules sera ouvert tout le week-end de Pâques du vendredi 2 au lundi 5 avril de 11h à 18h et proposera des animations comme la présence, pour l'occasion, de poneys Shetland du parc National du Pilat. Puis tous les mercredi, vendredi de 14h à 18h et le samedi de 11h à 18h.

Retrouvez tous les renseignements sur le site levillagedespoules.fr. et à partir du 2 avril au 102 impasse de la vieille ferme à Charantonay.





CHARANTONNAY RESTE CHARANTONNAY



LES ASSOCIATIONS

CLUB LES LILAS

L'assemblée Générale s'est tenue en présence des membres du bureau, puis transmis à chaque adhérent par courrier. Le bureau est reconduit :

Présidente : MOREL Christiane
Vice-Présidente : BOUVATIER Danielle
Trésorière : COSENZA Odette
Trésorière adjointe : EYMOND LARITAZ Ghyslaine
Secrétaire : GUINET Bernard
Secrétaire adjointe : BERTHAUD Françoise
Président d'honneur : LECOMTE Pierre



Reste en suspend le calendrier prévisionnel des activités :

- Mardi 6 juillet 2021 détente : Repas ; jeux.
- Samedi 25 septembre 2021 : Loto.
- Dimanche 31 octobre 2021 : Boudin.
- Vendredi 5 novembre 2021 : Concours de Belote.
- Mardi 14 décembre 2021 : Assemblée Générale Repas.



LES ASSOCIATIONS

FITGYM & SANTE



AVEC FIT GYM & SANTÉ, MODE OXYGENE ACTIVÉ !

Dans l'attente de l'heure d'été et de la levée du couvre-feu, l'équipe et ses animatrices se préparent pour une reprise éventuelle de nouveaux cours en extérieur avec marche active ou semi active, du HIIT, du cardio, du fractionné, du renforcement musculaire voire de la gym douce ...

Nous pourrions retrouver les bienfaits physiques et mentaux, d'une activité sportive encadrée encore plus que nécessaire au bien-être quotidien qu'avant cette trop longue crise sanitaire.

Nous vous informerons directement via le mail

fitgym.charantonnay@gmail.com dès que cette nouvelle organisation sera possible et espérons vous retrouver nombreux autour de nos animatrices.

Dans l'attente, continuons à pratiquer la marche rapide ou nordique, ou les balades à vélo sur les nombreux chemins de notre commune et des alentours.

FULL & LIGHT

Vente annuelle de Lasagnes fraîches (bolognaise ou saumon), sur commande...

Le bénéfice sera intégralement reversé au téléthon.

Ci-joint le coupon de réservation, vous pouvez aussi l'imprimer sur le site <http://fullandlight.fr> à rapporter ou à renvoyer avant le 17 avril (avec le règlement).

Retrait des parts le samedi 24 avril de 10h à 12h, sur le côté de la salle des fêtes.



LA GAULE



Après la tristesse de la disparition de Dédé notre président depuis très longtemps, une nouvelle équipe s'est constituée, Michel Redcent est le nouveau président.

Notre sport en extérieur nous permet de garder à ce jour notre activité (en respectant les consignes de distanciations).

L'effort est à nouveau porté à faire connaître notre sport et le respect de la nature aux enfants.

Deux jours de pêche à l'étang de la Bergerie leurs sont particulièrement réservés : Le samedi 3 avril et le samedi 1er mai.

Trois lâchers de truites sont prévus cette année.

Pour tout renseignement : 06 07 76 81 75 ou lagauge.charantonnay@gmail.com



TENNIS CLUB

Le Tennis Club de St Georges prépare l'été avec enthousiasme

La situation sanitaire est toujours délicate mais le tennis a l'avantage de se pratiquer dehors, et en petit groupe.

Aussi, il a fallu adapter les plannings des cours, pour les adultes et les enfants.

Laurent, le moniteur de tennis, assume les cours le week-end, en remplacement des créneaux programmés les soirs de semaine. Les championnats de printemps sont maintenus mais légèrement décalés et tous les joueurs sont impatients de reprendre les compétitions. Le tournoi open prévu pour le mois de juin est en préparation.

En parallèle, rappelons qu'il est tout à fait possible de prendre des licences été, pour pratiquer en toute sérénité un sport d'extérieur. Cette formule permet de jouer du 1^{er} juin au 31 août à prix modique.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le club par mail à l'adresse: 50380427@fft.fr



VCC

Le Vélo Club fait front face à la Covid

Malgré la crise sanitaire, le Vélo Club reste mobilisé. Les sorties club ont toujours lieu les dimanches matin dans le respect des consignes sanitaires. Les adhérents profitent de ces moments de liberté pour poursuivre une activité physique et maintenir le lien social indispensable au bien-être. Côté évènement, la Rando du Charavoux qui devait se dérouler le 20 mars a été annulée et reportée sur le Trophée Rousselin du dimanche 23 mai. Ce jour-là, si les autorisations fédérales et préfectorales sont favorables, il y aura du VTT, de la route et de la marche, au départ du stade.

Suite au succès des courses sur route organisées fin août 2020, l'expérience sera reconduite en collaboration avec le Vélo Club de Bourgoin, le dimanche 29 août.

